

**Réunion du Conseil d'Orléans Métropole**

**le jeudi 26 novembre 2020 à 18 heures**

**Salle Pellicer – Rue Edouard Branly - ORLEANS**

**Compte-rendu**

L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre, à 18 heures le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni salle Fernand Pellicer, rue Edouard Branly à Orléans.

Sous la Présidence de M. Christophe CHAILLOU, Président.

Date de la convocation du Conseil métropolitain : vendredi 20 novembre 2020.

**ETAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY SUR BIONNE** : M. Luc MILLIAT,  
**BOU** : M. Bruno CŒUR (jusqu'à 21h45),  
**CHANTEAU** : M. Gilles PRONO,  
**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES, M. Jean-Yves CHALAYE,  
**COMBLEUX** : M. Francis TRIQUET,  
**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, Mme Isabelle MULLER,  
**INGRE** : M. Christian DUMAS, Mme Magalie PIAT, M. Guillem LEROUX,  
**LA-CHAPELLE-SAINT-MESMIN** : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Vincent DEVAILLY, Mme Francine MEURGUES,  
**MARDIE** : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,  
**MARIGNY LES USAGES** : M. Philippe BEAUMONT,  
**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER, Mme Rolande BOUBAULT, M. Fabien GASNIER, Mme Cécile ADELLE, M. Michel LECLERCQ, M. Romain SOULAS,  
**ORLEANS** : M. Serge GROUARD, Mme Régine BREANT, M. Pascal TEBIBEL, Mme Fanny PICARD, M. Thomas RENAULT, M. Florent MONTILLOT, Mme Virginie MARCHAND, M. Jean-Paul IMBAULT, Mme Chrystel DE FILIPPI, M. Romain ROY, Mme Martine HOSRI, M. Quentin DEFOSSEZ, Mme Béatrice BARRUEL, M. Romain LONLAS, Mme Florence CARRE, M. Michel MARTIN (jusqu'à 22h), Mme Tiphaine MIGNONNEAUD (à partir de 18h30), M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Isabelle RASTOUL, Mme Anne-Frédéric AMOA, M. William CHANCERELLE, Mme Laurence CORNAIRE, Mme Capucine FEDRIGO, M. Thibault CLOSSET, M. Jean-Philippe GRAND, Mme Dominique TRIPET, M. Baptiste CHAPUIS, Mme Valérie CORRE, Mme Stéphanie RIST (jusqu'à 20h20), Mme Christel ROYER, M. Ludovic BOURREAU,  
**ORMES** : M. Alain TOUCHARD, Mme Odile MATHIEU,  
**SAINT CYR EN VAL** : M. Vincent MICHAUT,  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 20h55),  
**SAINT HILAIRE SAINT MESMIN** : M. Stéphane CHOUIN,  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : Mme Vanessa SLIMANI, M. Franck FRADIN, Mme Brigitte JALLET, M. Christophe LAVIALLE, Mme Catherine GIRARD (jusqu'à 22h), M. Jean-Emmanuel RENELIER,  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, M. Pascal LAVAL, Mme Françoise BUREAU, M. Marceau VILLARET,  
**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : Mme Françoise GRIVOTET, M. François GRISON, M. Fabrice GREHAL (jusqu'à 21h45),  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN (jusqu'à 21h30), Mme Charlotte LACOLEY,  
**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN, M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Mathieu GALLOIS, M. Gérard VESQUES,  
**SEMOY** : M. Laurent BAUDE,

**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**CHECY** : Mme Virginie BAULINET donne pouvoir à M. Jean-Yves CHALAYE

**FLEURY LES AUBRAIS** : Mme Christelle MAES donne pouvoir à Mme Carole CANETTE

**OLIVET** : Mme Sandrine LEROUGE donne pouvoir à M. Michel LECLERCQ

**ORLEANS** : Mme Tiphaine MIGNONNEAUD donne pouvoir à Mme Chrystel DE FILIPPI (jusqu'à 18h30), M. Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à M. Jean-Philippe GRAND, M. Olivier GEFFROY donne pouvoir à Mme Christel ROYER

Mme Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de délégués composant l'assemblée .....</b>	<b>89</b>
Nombre de délégués en exercice .....	89
Quorum .....	45

Désignation du secrétaire de séance.

## **VIE INSTITUTIONNELLE**

### 1) Conseil métropolitain - Modification du lieu de réunion – Approbation.

Le conseil métropolitain a désigné la salle Fernand Pellicer, située rue Edouard Branly à Orléans, comme lieu de réunion de la séance du conseil métropolitain du 26 novembre 2020.

### 2) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 24 septembre 2020.

Le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil du 24 septembre 2020.

### 3) Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 22 octobre 2020 sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations prises par le bureau du 22 octobre 2020 sur délégation du conseil.

### 4) Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises par le Président d'Orléans Métropole dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil ainsi que des marchés passés supérieurs à 25 000 € HT et de leurs avenants figurant aux tableaux annexés à la délibération.

### 5) Élection du 5ème autre membre du Bureau.

Le conseil métropolitain a procédé à l'élection du cinquième autre membre du bureau.

### 6) Conseil de développement métropolitain - Renouvellement et modification de sa composition.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la proposition annexée de nouvelle structure du conseil de développement, et d'engager le renouvellement de ses membres dont la liste nominative devra être soumise à une prochaine délibération du conseil métropolitain,
- approuvé le périmètre des missions du conseil de développement selon 3 axes principaux :
  - évaluation des politiques publiques métropolitaines,
  - prospective territoriale,
  - participation citoyenne à l'échelle métropolitaine.
- approuvé le principe d'une redéfinition des modalités de fonctionnement interne du conseil de développement et de coopération avec le conseil métropolitain, dans le cadre d'un travail partenarial à mener à la suite de son installation, et qui fera l'objet d'une proposition du futur Président du conseil de développement au président de la métropole,
- débattu des modalités de la participation à l'échelle métropolitaine et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de la métropole.

7) Conseil de développement métropolitain - Adhésion à l'association Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD).

Le conseil métropolitain a décidé d'adhérer à l'association « Coordination Nationale des Conseils de Développement » au titre de l'année 2020, pour un montant de 2 828,28 €.

8) Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics - Commission consultative des services publics locaux - Etat des travaux réalisés en 2019 - Information.

Le conseil métropolitain a pris acte, en application de l'article L.1431-1 du code général des collectivités territoriales, de l'état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au titre de l'année 2019.

9) Examen du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2021.

## **FINANCES**

10) Vœu relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Métropole.

Le conseil métropolitain a émis le vœu que l'Etat s'engage :

- à compenser la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne,
- à garantir le maintien d'un montant 2021 de CVAE identique à celui perçu en moyenne entre 2018 et 2020,

afin qu'Orléans Métropole puisse d'une part disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance et d'autre part à demeurer au rendez-vous de la solidarité,

- à accorder à Orléans Métropole un niveau de compensations de même nature que celui dont bénéficie Ile-de-France Mobilités,

afin qu'Orléans Métropole puisse maintenir le niveau de service du réseau et engager les investissements qu'appelle la transition écologique.

11) Finances - Orientations budgétaires 2021 - Débat.

Le conseil métropolitain a :

- débattu, au vu du rapport joint à la délibération, des orientations budgétaires pour l'exercice 2021 qui seront traduites dans le budget,
- pris acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2021,
- pris acte que le projet de budget 2021 sera communiqué aux membres du conseil de la métropole avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant la réunion du conseil consacrée à l'examen dudit budget qui se tiendra dans un délai de dix semaines à compter de ce jour et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

12) Finances - Budget 2020 - Approbation de la décision modificative n°2.

Le conseil métropolitain a :

**1 - Approuvé la décision modificative n° 2 du budget principal, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 461 144,58 €.**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	44 856,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	272 184,55 €	
014 - Atténuations de produits	44 000,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		9 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations		10 850,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		7 194,58 €
023 - Virement à la section d'investissement	-333 995,97 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 044,58 €</b>	<b>27 044,58 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 27 044,58 € et correspondent à des recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 27 044,58 € dont 361 040,55 € de dépenses réelles et - 333 995,97 € de dépenses d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement.

### Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- Inscription complémentaire de 7 194,58 € au titre du protocole transactionnel passé avec TRADIVAL dans le cadre de la pollution des réseaux
- Inscription complémentaire de 9 000 € au titre de reversement de recettes dans le cadre de la convention passée avec Bouygues applicable aux bornes de recharge des véhicules électriques

### Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- Inscription de 550 000 € de dépenses dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 au titre du dégrèvement exceptionnel de la Contribution Foncière des Entreprises
- Inscription de 255 349 € pour augmenter la subvention d'équilibre au budget annexe pépinières (pertes de recettes liées aux exonérations de loyer)
- Inscription de 60 000 € pour une subvention complémentaire à Industry Lab
- Inscription de 48 000 € de dépenses dans le cadre de l'achat de prestations à l'Open de Tennis
- Inscription de 13 000 € de dépenses complémentaires dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes
- Inscription de 10 000 € complémentaires de dépenses dans le cadre de l'opération Agir pour nos jeunes, équilibrés en recettes
- Inscription de 9 966 € de dépenses dans le cadre de l'enlèvement de déchets amiantés sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Chécly
- Diminution de 506 000 € du Fonds de Compensation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- Diminution de 74 000 € de crédits de fluides et remboursement de loyers des nouveaux locaux de l'office de tourisme Place du Martroi
- Annulation de 25 000 € de subvention à verser à Louer Zen (contrat d'objectif non atteint)
- Annulation de 19 794 € d'une partie subvention pour la Conférence Intercommunale du Logement dans le cadre du partenariat avec les compagnons bâtisseurs, lissée sur plusieurs exercices
- Annulation de 6 500 € de dépenses d'acquisition de matériel de conservation des collections, d'un déshumidificateur et d'étagères, ces dépenses sont réimputées en investissement
- Annulation de 2 775 € de subvention à verser à la Confédération Syndicale des Familles (dissolution de l'association)

En conséquence, le virement à la section de fonctionnement est diminué de 333 995,97 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
20 - Immobilisations incorporelles	-258 143,36 €	
204 - Subventions d'équipement versées	-275 674,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	225 436,00 €	
23 - Immobilisations en cours	334 881,36 €	
27 - Autres immobilisations financières	2 000,00 €	
458xxx - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	405 600,00 €	405 600,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues		196 986,92 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		165 509,05 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		-333 995,97 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>434 100,00 €</b>	<b>434 100,00 €</b>

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 434 100 € et correspondent à 768 095,97 € de recettes réelles et à - 333 995,97 € de recettes d'ordre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 434 100 € et correspondent à des dépenses réelles.

### Sont inscrits en recettes d'investissement:

- Inscription de 56 034€ au titre de la subvention reçue pour la fourniture et l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques
- Inscription de 47 331 € au titre de de la subvention versée par l'ADEME pour le schéma directeur des réseaux de chaleur
- Inscription de 40 000 € au titre de la subvention versée par la Caisse des Dépôts et Consignation pour le Schéma Directeur et Energie
- Inscription de 20 668 € au titre de la subvention versée par Climate KIC dans le cadre du Plan Climat Air-Énergie Territorial Clean&healthy cities
- Inscription de 22 953 € dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation
- Inscription de 10 000 € dans le cadre de la Subvention du Budget Opérationnel de Programme pour la réalisation du *Programme d'Action de Prévention des Inondations* (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation)

### Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- Inscription de 20 000 € de dépenses dans le cadre de la convention avec la SHOL et l'ARF au titre d'une subvention d'équipement pour leurs locaux
- Inscription supplémentaire de 2 000 € de dépenses dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes
- Inscription de 6 500 € de dépenses initialement prévues en fonctionnement pour l'acquisition de matériel de conservation des collections, d'un déshumidificateur et d'étagères
- Inscription complémentaire de 405 600 € en dépenses / recettes suite à l'avenant de programmation des Aides à la Pierre au titre de l'exercice 2020.

➤ Dans ce contexte, le versement de la section de fonctionnement est diminué de 333 995,97 € et l'emprunt d'équilibre augmente de 165 509,05 €.

**2 - Approuver la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 836 585 €.**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	-32 000,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 000,00 €	
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		147 909,70 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		66 663,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		15 601,80 €
023 - Virement à la section d investissement	230 174,50 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>230 174,50 €</b>	<b>230 174,50 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 230 174,50 € et correspondent à des recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 230 174,50 € dont 0 € de dépenses réelles et 230 174,50 € de dépenses d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement.

### Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- Inscription de 95 797 € dans le cadre de la Convention de raccordement du réseau d'assainissement de la commune de Chaingy aux ouvrages métropolitains d'assainissement d'Orléans Métropole
- Inscription de 66 663 € de recettes complémentaires de Participation au Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC)
- Inscription de 52 512,70 € de recettes complémentaires de refacturation de branchement
- Inscription de 15 601,80 € de recettes complémentaires facturation à la Société CARGILL (pollution du réseau)

En conséquence, le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 230 174,50 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 700,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	357 285,50 €	
458xxx - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	193 425,00 €	193 425,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		120 546,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		62 265,00 €
021 - Virement de la section d exploitation		230 174,50 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>606 410,50 €</b>	<b>606 410,50 €</b>

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 606 410,50 € et dont 376 236 € de recettes réelles et 230 174,50 € de recettes d'ordre.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 606 410,50 € et correspondent à des dépenses réelles.

### Sont inscrits en recettes d'investissement:

- Inscription de 120 546 € de dépenses au titre de la facturation des branchements réalisés dans le cadre de travaux neufs :

### Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- Inscription de 193 425 € de dépenses dans le cadre l'extension du périmètre de l'esplanade de Gaulle visant à intégrer le périmètre de stationnement qui juxtapose la salle des fêtes de la ville de Saint Jean de Braye, équilibrés en recettes
- Inscription de 412 985,50 € de dépenses au titre d'une enveloppe travaux

➤ Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre augmente de 62 265 €.

**3 - Approuver la décision modificative n° 2 du budget annexe Transports**, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 701 797,52 €.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	-48 400,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	48 400,00 €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		701 797,52 €
023 - VIREMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT	701 797,52 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>701 797,52 €</b>	<b>701 797,52 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 701 797,52 € et correspondent à des recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 701 797,52 € et correspondent à des dépenses d'ordre.

#### Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- Inscription de 701 797,52 € de recettes exceptionnelle de reversement d'un dégrèvement de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises par le délégataire

#### Sont inscrits en dépenses de fonctionnement des virements équilibrés de chapitre à chapitre

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-60 000,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-300 000,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	360 000,00 €	
16 - EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES		-701 797,52 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		701 797,52 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

En section d'investissement, les dépenses / recettes s'équilibrent à 0 € et correspondent à l'augmentation du virement de la section de fonctionnement pour 701 797,52 € et à la diminution de l'emprunt d'équilibre pour 701 797,52 €.

**4 - Approuver la décision modificative n° 2 du budget annexe PTOC**, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à - 513 705 €.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
70 - Produits des services, du domaine et ven		-513 705,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-513 705,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-513 705,00 €</b>	<b>-513 705,00 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à – 513 705 € et correspondent à des recettes réelles.



dépenses d'ordre correspondant à la diminution du virement à la section d'investissement.

**Sont inscrits en recettes de fonctionnement** : annulation de 513 705 € de recettes de TVA

En conséquence, le virement à la section d'investissement est diminué de 513 705 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		513 705,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		-513 705,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 0 € et dont 513 705 € de recettes réelles et - 513 705 € de recettes d'ordre.

En section d'investissement, il n'y pas d'inscription en dépenses.

➤ Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre augmente de 513 705 €.

**5 - Approuver la décision modificative n° 2 du budget annexe Centre de Formation d'Apprenti**, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0 €.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
67 - Charges exceptionnelles	4 500,00 €	
66 - Charges financières	-4 500,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

En section de fonctionnement, les dépenses s'équilibrent à 0 € et correspondent à des transferts entre chapitres.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - Immobilisations corporelles	20 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	-20 000,00 €	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

En section d'investissement, les recettes s'équilibrent à 0 € et correspondent à des virements entre chapitres.

**6 - Approuver la décision modificative n° 2 du budget annexe Pépinières**, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 15 000 €.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	-30 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	30 000,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		-102 785,08 €
75 - Autres produits de gestion courante		102 785,08 €
023 - Virement à la section d'investissement		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'équilibrent à 0 € et correspondent à des recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'équilibrent à 0 € et correspondent à des dépenses réelles.

**Sont inscrits en recettes de fonctionnement :**

- Annulation de 255 348,55 € de recettes au titre des loyers et des charges des mois d'avril, mai et juin 2020
- Inscription de 255 348,55 € d'augmentation de la subvention d'équilibre versée par le budget principal

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 000,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>

En section d'investissement, les dépenses / recettes sont équilibrées, s'élèvent à 15 000 € et correspondent à des remboursements et à des perceptions de cautions.

**7 - Approuver la décision modificative n° 2 du budget annexe Zac en Régies**, pour l'exercice 2020, qui s'équilibre en recettes et dépenses à - 524 000 €.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
70 - Produits des services, du domaine et ven		-524 000,00 €
011 - Charges à caractère général		
042 - Opérations ordre transfert entre section	-524 000,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-524 000,00 €</b>	<b>-524 000,00 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à - 524 000 € et correspondent à des recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à - 524 000 € et correspondent au virement à la section d'investissement.

**Sont inscrits en recettes de fonctionnement :**

- Annulation de 391 000 € de recettes au titre de la cession COANUS
- Annulation de 133 000 € de recettes au titre de la cession ECI SIGNALISATION

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées		524 000,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		-524 000,00 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

En section d'investissement, les dépenses / recettes sont équilibrées et sont nulles.

- Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre augmente de 524 000 €.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	66 500,00 €	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		10 069,50 €
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE		40 000,00 €
023 - Virement à la section d investissement	-16 430,50 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 069,50 €</b>	<b>50 069,50 €</b>

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 50 069,50 € et correspondent à des recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 50 069,50 € dont 66 500 € de dépenses réelles et - 16 430,50 € de dépenses d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement.

### Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- Inscription de 40 000 € de recettes complémentaires de facturation des compteurs et des branchements
- Inscription de 10 069,50 € de recettes complémentaires de redevance de contrôle de la concession Véolia Nord Est

**Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :** 66 500 € au titre de la taxe foncière des châteaux d'eau.

En conséquence, le virement à la section d'investissement est diminué de 16 430,50 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		16 430,50 €
021 - Virement de la section d exploitation		-16 430,50 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

En section d'investissement, les dépenses / recettes sont équilibrées à 0 € et correspondent à une augmentation de l'emprunt d'équilibre de 16 430,50 € et une diminution du versement de la section fonctionnement de 16 430,50 €.

### 13) Finances - Commission locale d'évaluation des charges (CLECT) - Modalités de composition - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- fixé les modalités de composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées comme suit :

Commune	NB représentants	Commune	NB représentants
Orléans	5	Saint Pryvé St Mesmin	1
Olivet	2	Ormes	1
Fleury les Aubrais	2	Saint Cyr en Val	1
Saint Jean de Braye	2	Semoy	1
Saran	2	Saint Hilaire St Mesmin	1
Saint Jean de la Ruelle	2	Mardié	1
La Chapelle St Mesmin	1	Boigny sur Bionne	1
Ingré	1	Marigny les Usages	1

Chécy	1	Chanteau	1
Saint Jean le Blanc	1	Bou	1
Saint Denis en Val	1	Combleux	1

- invité les communes membres d'Orléans Métropole à désigner leur(s) représentant(s) à cette commission, sur la base de ces principes.

14) Finances - Commission intercommunale des impôts directs - Etablissement de la liste des contribuables proposés pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs d'Orléans Métropole - Désignation.

Le conseil métropolitain a approuvé la liste des contribuables à proposer à la direction régionale des finances publiques pour siéger en CIID et établie conformément aux dispositions de l'article 1650 A du code général des impôts, sur proposition des communes membres comme suit :

Orléans : 6 titulaires, 6 suppléants	Fleury-les-Aubrais : 2 titulaires, 2 suppléants
Saran : 2 titulaires, 2 suppléants	Saint-Cyr-en-Val : 2 titulaires, 2 suppléants
Ormes : 2 titulaires, 2 suppléants	Olivet : 2 titulaires, 2 suppléants
Saint-Jean-de-Braye : 2 titulaires, 2 suppléants	Ingré : 2 titulaires, 2 suppléants

15) Finances - Recouvrement des produits locaux - Autorisation permanente d'envoi des commandements et fixation des seuils.

Le conseil métropolitain a :

1°) accordé une autorisation générale et permanente pour le comptable public d'Orléans Métropole concernant les saisies à tiers détenteurs ainsi que toutes les poursuites engagées au-delà de la lettre de relance, afin de recouvrer les recettes de la collectivité,

2°) fixé les seuils de relance ainsi que suit :

Lettre de Relance :	15,00€
Phase comminatoire via un huissier de justice :	15,00€
Saisie à Tiers détenteur sur prestations familiales :	30,00€
Saisie à Tiers détenteur sur rémunérations :	30,00€
Saisie à Tiers détenteur sur comptes bancaires :	130,00€
Procédure de saisie extérieure (hors Loiret) :	1 000,00€
Saisie Vente Mobilière :	750,00€

16) Finances - Taxe d'aménagement intercommunale - Rétablissement du taux sur la ZAC de Limère à Saint-Cyr-en-Val - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- décidé de l'application du taux de taxe d'aménagement de 4 % pour la partie de l'ancienne ZAC de Limère relevant de la commune de Saint-Cyr-en-Val,

- maintenu les autres dispositions de la délibération du conseil de communauté n° 006059 en date du 17 novembre 2016.

17) Finances - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Travaux de résidentialisation de 135 logements quartier Pont Bordeaux - Garantie d'un emprunt de 780 400 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 390 200,00 € représentant 50 % d'un prêt de 780 400,00 €, que la SA HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE souscrit auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE et Orléans Métropole.

## TRANSITION ECOLOGIQUE

### 18) Assainissement - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement - Exercice 2019 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement relatif à l'exercice 2019.

### 19) Assainissement - Exploitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que leurs ouvrages associés - Examen du rapport d'activité annuel du délégataire SERA (Société d'Exploitation des Réseaux d'Assainissement).

Le conseil métropolitain a pris acte, au titre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que leurs ouvrages associés, du rapport d'activité annuel de la Société d'Exploitation des Réseaux d'Assainissement, délégataire, pour l'exercice 2019.

### 20) Assainissement - Exploitation du service public d'assainissement non collectif - Rapport d'activité annuel 2019 produit par le délégataire VEOLIA.

Le conseil métropolitain a pris acte, au titre du contrat de délégation de service public d'assainissement non collectif, du rapport d'activité annuel de la société VEOLIA, délégataire, pour l'exercice 2019.

### 21) Eau potable - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable - Exercice 2019 - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable relatif à l'exercice 2019.

### 22) Eau potable - Rapports annuels des délégataires EAU D'OLIVET, ORLEANAISE DES EAUX, VEOLIA EAU et SUEZ EAU FRANCE - Exercice 2019 - Approbation.

Le conseil métropolitain a pris acte, au titre des contrats de délégation de service public de type affermage ou concessif pour la production, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau, des rapports annuels des sociétés EAU D'OLIVET, ORLEANAISE DES EAUX, VEOLIA EAU et SUEZ EAU FRANCE, délégataires, pour l'exercice 2019.

### 23) Réseaux d'énergie - Distribution d'électricité et fourniture aux tarifs réglementés - Exercice 2019 - Examen des rapports annuels des délégataires ENEDIS (pour la distribution de l'électricité) et EDF (pour la fourniture aux tarifs réglementés).

Le conseil métropolitain a pris acte, au titre des contrats de délégation de service public de type concessif pour la distribution et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, des rapports annuels des sociétés Enedis (pour la distribution d'électricité) et EDF (pour la fourniture aux tarifs réglementés), délégataires, pour l'exercice 2019.

### 24) Réseaux d'énergie - Distribution de gaz naturel - Exercice 2019 - Examen des rapports annuels du délégataire GRDF.

Le conseil métropolitain a pris acte, au titre des contrats de délégation de service public de type concessif pour la distribution de gaz naturel, des rapports annuels de la société GRDF, délégataire, pour l'exercice 2019.

25) Chauffage urbain - Exercice 2019 - Examen des rapports annuels 2019 des délégataires SOCOS, SODC et SOFLEC.

Le conseil métropolitain a pris acte, au titre des contrats de délégation de service public de type concessif pour la production, le transport et la distribution de chaleur, des rapports annuels des sociétés SOCOS, SODC et SOFLEC, délégataires, pour l'exercice 2019.

26) Gestion des déchets - Collecte des déchets verts en porte-à-porte - Approbation du règlement de service.

Le conseil métropolitain a :

- abrogé la délibération n° 4500 du conseil de communauté en date du 21 novembre 2013,
- approuvé le règlement de service relatif à la collecte des déchets verts en porte-à-porte annexé à la délibération.

27) Stationnement en ouvrage - Epidémie de covid-19 - Conventions de délégation de service public passées avec la société ORLEANS GESTION - Tarification spéciale déconfinement - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- approuver, dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, dans les parkings Cathédrale, Hôtel de Ville, Charpenterie, Châtelet, Carmes, Saint-Paul, Médiathèque, Patinoire, Cheval Rouge la non-application du tarif horaire pour tout stationnement inférieur à 1h30,
- décider que cette mesure sera applicable à compter de la date à laquelle les commerçants seront autorisés à ouvrir jusqu'au dernier jour des soldes d'hiver inclus.

28) Transports et déplacements – Epidémie de covid-19 - Exploitation du réseau TAO – Convention de délégation de service public passée avec la société KEOLIS MÉTROPOLE ORLÉANS – Tarification spéciale déconfinement pour le transport urbain - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- approuver, dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19, la non-application des tarifs sur tout le réseau de transport urbain tel que définis dans la grille tarifaire jointe,
- décider que cette mesure sera applicable tous les samedis du premier jour à compter de la date à laquelle les commerçants seront autorisés à ouvrir jusqu'au dernier jour des soldes d'hiver inclus,
- approuver la non-application des tarifs sur tout le réseau de transport urbain tel que définis dans la grille tarifaire jointe les 2 dimanches avant le 25 décembre si les commerçants sont autorisés à ouvrir.

**ATTRACTIVITE**

29) Développement commercial - Ouverture des commerces de détail le dimanche - Année 2021 - Avis à émettre.

Le conseil métropolitain a :

- émis un avis favorable aux demandes des communes de Fleury-les-Aubrais, Olivet, Orléans, Chécy, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Saran pour les ouvertures dominicales pour l'année 2021, selon leurs demandes respectives,
- délégué Monsieur le Président ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

30) Développement commercial - Epidémie de covid-19 - Soutien au commerce de proximité -

Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Orléans relative au versement d'une contribution au titre du financement de l'aide en faveur des TPE.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention de versement d'une contribution financière volontaire de la commune d'Orléans à hauteur d'un million d'euros, destinée au soutien du commerce de proximité orléanais touché par les conséquences économiques de la pandémie de la covid-19, à passer avec ladite commune,
- délégué M. le Président ou son représentant pour signer ladite convention.

31) Développement commercial – Epidémie de covid-19 – Soutien au commerce de proximité – Approbation du nouveau cadre d'intervention « Aide en faveur des TPE ».

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le nouveau cadre d'intervention covid 19 – Aide en faveur des TPE 2<sup>ème</sup> phase de confinement annexé à la délibération reprenant les modifications exposées dans la présente délibération,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

32) Développement commercial - Epidémie de covid-19 - Aide en faveur des TPE - Approbation de conventions de soutien à passer avec plusieurs entreprises - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé les conventions de soutien à passer avec les différentes entreprises et/ou associations figurant au tableau joint à la délibération pour un montant global de 78 643 €,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions et tous les documents qui s'avèreraient nécessaires à ces opérations.

33) Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec les associations d'insertion et organismes de formation - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'attribution des subventions d'investissement telles que présentées dans le tableau dans la délibération au titre de 2020,
- approuvé la convention de soutien correspondante à passer avec les associations PASS'EMPLOI SERVICE et Pour une Economie Solidaire PES45,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la dite convention.

34) Recherche, transferts de technologie - Soutien à l'INDUSTRY LAB - Approbation d'une convention de soutien à passer avec Orléans Val de Loire Technopole - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention de soutien à passer avec l'association Orléans Val de Loire Technopole destinée à doter l'Industry Lab des moyens nécessaires à son équilibre financier le temps de sa restructuration,
- attribué dans ce cadre une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant total de 60 000 € à l'association Orléans Val de Loire Technopole,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention au nom de la métropole.

35) Recherche, transferts de technologie - Pôle de compétitivité durabilité de la ressource en eau associée aux milieux (DREAM) - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention relative au projet de gestion intégrée des eaux Pluviales (GIEP).

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n°1 à la convention de financement du pôle DREAM pour le Projet « Gestion Intégrée des Eaux Pluviales – GIEP » prolongeant le projet GIEP jusqu'au 31 décembre 2021,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 de prolongation à ladite convention.

36) Agriculture urbaine et périurbaine - Forum Open Agrifood 2020 - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association "Open Agrifood Orléans" - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention à passer avec l'association « Open Agrifood Orléans » pour l'organisation du Forum Open Agrifood 2020,
- attribué une subvention d'un montant de 25 000 € au titre de l'année 2020,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

37) Agriculture urbaine et périurbaine - Approbation d'une convention de soutien à passer avec la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret (SHOL) au titre de l'année 2020 - Attribution d'une subvention d'équipement.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention de soutien à passer avec la SHOL,
- attribué une subvention d'équipement d'un montant total de 20 000 € pour l'année 2020,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

38) Agriculture urbaine et périurbaine - Approbation d'une convention de soutien à passer avec la coopérative agricole La Mouillère, école d'Horticulture d'Orléans au titre de l'année 2020 - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention à passer avec la Coopérative agricole La Mouillère, école d'Horticulture d'Orléans,
- attribué une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant total de 2 000 € pour l'année 2020,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

39) Agriculture urbaine et périurbaine - Adhésion au dispositif Vigifoncier - Approbation d'une convention à passer avec la SAFER pour les années 2021 à 2024.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention à passer avec la SAFER relative à l'adhésion d'Orléans Métropole au portail Vigifoncier pour les années 2021 à 2024,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.



## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 40) Planification urbaine - Plan Local d'Urbanisme communal (PLU) d'Olivet - Approbation d'une mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration de projet.

Le conseil métropolitain a :

- pris acte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur,
- déclaré d'intérêt général le projet du domaine de la Fontaine, tel que présenté lors de l'enquête publique,
- approuvé la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Olivet qui en est la conséquence,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux mesures de publicité et aux formalités utiles, quant à la mise en œuvre de ces décisions.

### 41) Habitat-logement - Transformation de l'OPH Les Résidences de l'Orléanais en société d'économie mixte - Avis à émettre.

Le conseil métropolitain a :

- émis un avis favorable sur le principe de transformation de l'OPH Les Résidences de l'Orléanais par voie de fusion avec une SEM ad hoc à créer, laquelle sera agréée de logement social par l'Etat, et sur la mise en œuvre de la procédure liée telle que décrite dans la délibération,
- et dans ce cadre, autorisé l'OPH Les Résidences de l'Orléanais à prendre des participations au capital.

### 42) Habitat-logement - Rénovation urbaine - Programme pluriannuel de renouvellement urbain - Programmation 2020 - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'attribution d'une subvention de 568 000 € à PIERRES ET LUMIERES, pour la requalification de la résidence Pisan à Orléans La Source, au titre de l'année 2020,
- approuvé la convention de cofinancement à passer avec PIERRES ET LUMIERES, conformément aux conditions exposées dans la délibération,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs aux opérations.

### 43) Habitat-logement - Quartiers prioritaires - Communes d'Orléans, Saint-Jean-de-Braye et Saint-Jean-de-la-Ruelle - Approbation d'avenants de prorogation aux conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties à passer avec l'OPH Les Résidences de l'Orléanais, LOGEM LOIRET, 3F CENTRE VAL DE LOIRE, PIERRES ET LUMIERES, FRANCE LOIRE, CDC HABITAT et SCALIS.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant 2 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre les Résidences de l'Orléanais, la commune d'Orléans, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers de l'Argonne, La Source et Dauphine pour les années civiles 2021 et 2022,
- approuvé l'avenant 2 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre les Résidences de l'Orléanais, la commune de Saint Jean de la Ruelle, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier des Trois Fontaines pour les années civiles 2021 et 2022,

- approuvé l'avenant 1 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Logem Loiret, la commune d'Orléans, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur les quartiers de l'Argonne, de La Source et des Blossières pour les années civiles 2021 et 2022,
- approuvé l'avenant 1 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre 3F Centre Val de Loire, la commune d'Orléans, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier de La Source pour les années civiles 2021 et 2022,
- approuvé l'avenant 1 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Pierres et Lumières, la commune d'Orléans, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier de La Source, pour les années civiles 2021 et 2022,
- approuvé l'avenant 1 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre France Loire, la commune d'Orléans, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier de l'Argonne, pour les années civiles 2021 et 2022,
- approuvé l'avenant 1 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre CDC Habitat, la commune de Saint Jean de Braye, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier de Pont Bordeau pour les années civiles 2021 et 2022,
- approuvé l'avenant 1 à la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Scalis, la commune de Saint Jean de Braye, l'Etat et Orléans Métropole ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier de Pont Bordeau pour les années civiles 2021 et 2022.
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.

### **COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE**

44) Inclusion métropolitaine - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le Centre de Ressources Illettrisme Analphabétisme 45, la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loiret, la Fondation Orléans, l'AG2R AGIRC-ARRCO, la CAF du Loiret, la CPAM, Pôle Emploi, la CARSAT Centre Val-de-Loire et le Centre Régional Information Jeunesse Centre Val-de-Loire.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention de partenariat pour l'animation et la gestion d'un réseau d'inclusion numérique sur le territoire métropolitain à passer avec le Centre de Ressources Illettrisme Analphabétisme 45, la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loiret, la Fondation Orléans, l'AG2R AGIRC-ARRCO, la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Pôle Emploi, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Centre Val-de-Loire et le Centre Régional Information Jeunesse Centre Val-de-Loire et ce pour une durée de 3 ans,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

45) Aires d'accueil des gens du voyage - Plafonnements exceptionnels des facturations - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- autorisé, sur les durées de confinement, la gratuité de la redevance de l'emplacement sur les aires d'accueil des gens du voyage de la Métropole, la gratuité de l'eau et la réduction de 50 % de l'électricité sur la base de la dernière facture faite,

- autorisé à titre exceptionnel et dérogatoire, pour une période de 4 mois à l'issue du confinement, la mise en œuvre de deux plafonds à 40 € et à 70 € pour le paiement des droits de place et des fluides pour chaque période de 7 jours,
- pris acte que les résultats de cette mesure de plafonnement et de recherche d'aides légales et facultatives seront présentés lors d'une prochaine commission cohésion sociale et territoriale.

#### 46) Centre funéraire des lfs - Régie d'exploitation - Examen du rapport d'activité 2019.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport d'activité produit par la régie métropolitaine d'exploitation du centre funéraire des lfs pour l'exercice 2019.

#### 47) Crématorium des lfs - Crémation des pièces anatomiques humaines - Approbation de conventions à passer avec le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, ORELIANCE et la Clinique de l'Archette.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé les conventions relatives aux conditions de crémation des pièces anatomiques humaines à passer avec le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, situé à Orléans La Source, 14 avenue de l'Hôpital, le pôle de santé ORELIANCE, situé à Saran, 555 avenue Jacqueline Auriol et la clinique de l'Archette, située à Olivet, 83 rue Jacques Monod,
- délégué Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

### **ESPACE PUBLIC ET PROXIMITE**

#### 48) Pôles territoriaux - Commune de Chécy - Centre technique municipal - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention d'offre de concours à passer avec la commune de Chécy, ayant pour objet le versement d'une somme de 34 235,61 € maximum, destinée à la réalisation de travaux d'aménagement,
- autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

#### 49) Espace public - Commune d'Ormes - Réfection du chemin de l'Allée - Enfouissement des réseaux - Convention d'offre de concours à passer avec la commune - Convention particulière à passer avec ORANGE - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention d'offres de concours à passer avec la commune d'Ormes, ayant pour objet le financement par la commune des travaux d'enfouissement dans le cadre de la réfection du chemin de l'allée,
- approuvé la convention particulière relative à la mise en souterrain des équipements de communications chemin de l'allée à Ormes, à passer avec la société Orange ayant notamment pour objet de déterminer les modalités techniques, administratives et financières de réalisation desdits travaux,
- autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

50) Achats - Ajout d'une famille d'achat à la convention de groupement de commandes passée avec le CCAS d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la Métropole.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'ajout de la famille d'achat suscitée à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, le GIP LOIRE & ORLEANS ECO et les communes de la métropole,
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à la dite convention.

51) Relations humaines - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) - Modification du dispositif.

Le conseil métropolitain a :

1°) instauré le RIFSEEP, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021, en faveur des cadres d'emplois ci-après :

- Ingénieurs territoriaux
- Techniciens territoriaux
- Directeurs d'établissement d'enseignement artistique
- Conseillers des activités physiques et sportives
- Cadres de santé paramédicaux
- Puéricultrices territoriales
- Educateurs de jeunes enfants
- Infirmiers en soins généraux
- Psychologues
- Techniciens paramédicaux
- Moniteurs-éducateurs territoriaux et intervenants familiaux
- Auxiliaires de puériculture, et auxiliaires de soins

2°) approuvé l'annexe fixant les plafonds applicables à chaque cadre d'emplois et groupe de fonction,

3°) délégué M. le Président ou son représentant pour signer toutes les pièces et arrêtés d'attributions correspondants au nom de la Métropole.

52) Relations humaines - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de participation relative au risque prévoyance complémentaire passée avec TERRITORIA MUTUELLE.

Le conseil métropolitain a :

1°) approuvé le principe de la scission de la garantie minimale obligatoire, entre l'incapacité et l'invalidité, et décider qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

- la garantie de base reste l'incapacité à 0,93 %
- la garantie « invalidité » devient optionnelle à 0,85 %

2°) approuvé l'avenant n° 1 à la convention de participation relative au risque prévoyance complémentaire à passer avec TERRITORIA MUTUELLE,

3°) autorisé M. le Président ou son représentant à signer ledit avenant à la convention au nom de la Métropole.

53) Relations humaines - Mise à disposition de deux agents titulaires auprès de l'association La Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans - Approbation d'une convention et d'un avenant de résiliation.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant de résiliation à la convention de mise à disposition de Mme Peggy ETAVE, à hauteur de 50 % de son temps de travail auprès de la Maison de l'Emploi, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2020, date à laquelle elle a quitté ses fonctions de directrice,
- approuvé la convention, ayant pour objet de mettre à la disposition de la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans, selon les conditions indiquées ci-dessus, Mme Maguy DESSAINT, à hauteur de 100 % de son temps de travail en qualité de facilitateur de clauses d'insertion, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022,
- autorisé M. le Président ou son représentant à signer l'avenant de résiliation et la convention de mise à disposition.

54) Relations humaines - Mise à disposition individuelle d'un agent - Approbation d'une convention à passer avec TOPOS Agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention à passer avec TOPOS, Agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais ayant pour objet de mettre à disposition Madame Géraldine LORHO-DUVALLET, selon les conditions indiquées dans la délibération, à hauteur de 80 % de son temps de travail, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une durée de 2 ans,
- autorisé M. le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.

Fait à Orléans, le **03 DEC. 2020**

Le Président d'Orléans Métropole

  
Christophe CHAILLOU